

que nous pouvons supporter, mais qui dépasse ce qui nous est nécessaire comme réserve, et suffit certainement pour de longues années. Cette province ne tient pas à l'augmentation de la production d'énergie. Une participation à des négociations quelconques pouvant tendre à cette fin serait malavisée et trompeuse. Le seul marché pour la part canadienne d'énergie produite sur le Saint-Laurent se trouve dans les provinces de Québec et d'Ontario et aux Etats-Unis. Québec et Ontario souffrent d'un excédent d'énergie qui se maintiendra pendant de nombreuses années encore. Il me semble évident que le résultat du traité projeté serait de préparer, du côté canadien, une réserve d'énergie qui pourrait être rapidement portée au stade de production lorsque le besoin viendrait de la vendre aux Etats-Unis. Je ne crois pas que notre province désire la mise en œuvre de cette source d'énergie antérieurement aux besoins de l'Ontario, ou sa vente de cette manière. De plus, je crois très douteux, au point de vue constitutionnel, que le Dominion ait le droit d'utiliser les eaux de l'Ontario dans une entreprise qui, d'après le texte du traité et les documents annexes, le temps nécessaire à l'achèvement des canaux, la nature des travaux dans leur ensemble, est en réalité une entreprise d'énergie plutôt que de canalisation.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur ce fait que toute la question de la production d'énergie électrique, au point de vue technique, a fait l'objet d'une enquête approfondie, avec le concours des ingénieurs de l'Hydroélectricité de cette province, pendant la négociation du traité préparé par le très honorable R. B. Bennett et rejeté par le Sénat des Etats-Unis. Vos ingénieurs possèdent tous les dossiers. Il est inutile d'assumer de nouvelles dépenses pour refaire ce travail, dans le but de retarder l'embarrassante obligation de divulguer votre politique à l'égard de cette province.

Je pourrais peut-être aussi préciser que je désire être entièrement libre de discuter toute proposition qui pourrait venir de votre Gouvernement, si vous décidez de faire connaître votre ligne de conduite relativement à l'entreprise du Saint-Laurent.

Il existe, cependant, d'autres problèmes relatifs aux Grands Lacs et qui ont des rapports avec une entreprise projetée en amont de Niagara, mais entièrement indépendante du projet du Saint-Laurent. La dérivation projetée des eaux vers le lac Supérieur présenterait la grande utilité d'élever l'étiage du lac et de supprimer les frais annuels de dragage. Les voies d'eau aménagées en vertu de ce plan ouvriraient des régions boisées actuellement inaccessibles et exposées, chaque année, aux risques habituels d'incendie; elles fourniraient des sources d'énergie dans le nord de l'Ontario, où se produit une demande croissante d'électricité par suite du développement minier—car l'électricité à bon marché est nécessaire au succès des exploitations minières dans les régions où existent de vastes dépôts de minerais de basse teneur.